



Sequestration et blessures par vigile à auchan annecy epagny

Par **henrique**, le **04/07/2010** à **00:31**

Bonjour, je viens de faire mes courses à auchan ce midi, en payant mes courses le portique se met à sonner, un vigile arrive et je passe 3 fois au portique qui sonne toujours. je tiens à préciser que je suis vêtu d'un tee-shirt, d'un short et de tongs, je lève mon tee-shirt pour montrer que je n'ai rien sur moi ni dans mes poches, là 2 vigiles me font les suivre dans leurs locaux après que je leur ai demandé d'appeler la police. dans le local il procèdent à une détection, je me déshabille mais rien n'y fait, je leur dit d'appeler la police ou de me laissé partir, à force de répondre je cite " on va le faire" je commence à m'énerver essaye de sortir de ce local ou ils m'ont enfermé, je bouscule le vigile aussi nerveux que moi qui me barre la route et m'empoigne avec rage pour m'envoyer voler contre une poutre en fer verticale ou je m'ouvre le crâne je réédite d'appeler la police et ai pour réponse: appel les toi, ce que je fais par le biais du 118218 pour être mis en relation avec la police ou gendarmerie. Ce n'est qu'à ce moment qu'ils les appellent et bien sur lors ce qu'ils arrivent je suis devenu l'agresseur. Alors n'ayant rien volé chose constatée par les vigile, il fallait que je reste à leur disposition pour régler un problème de portique qui sonnait? je leur ai dit de préparer les enregistrement vidéo car je compte porter plainte pour voie de fait; abus d'autorité, séquestration arbitraire et violence volontaire ayant entraîné des blessures. je me suis rendu au urgences pour me faire soigner et faire constater les blessures. Merci de votre aide, cordialement.

Par **jeetendra**, le **04/07/2010** à **11:02**

[fluo]Ordre des Avocats au Barreau d'ANNECY[/fluo]
17 Rue de la Paix - 74000

ANNECYrnTéléphone : 04.50.45.89.29rn rn rn Bonjour, ce qui vous arrive est très grave, prenez contact avec l'Ordre des Avocats à Annecy pour consulter un avocat à ce sujet, bon rétablissement et bon dimanche à vous.

Par **henrique**, le **04/07/2010 à 13:21**

Bonjour et merci pour votre réponse,rn je suis allé époser plainte ce matin avec la gendarme qui s'est rendu sur les lieu, je voulais qu'elle enregistre voie de fait, abus d'autorité et sequestration, elle n'a retenu que violence contre ma personne, soit disant la sequestration ne peut etre retenue.rn mais je vais aller consulter un avocat, ça va me couter de l'argent mais tant pis j'ai trop de colere en moi que des gents puisse outre passer leurs droit et se prendre pour des cow-boys.rn bonne journée.

Par **jeetendra**, le **04/07/2010 à 13:25**

renseignez auprès de votre Mairie pour avoir un bon de consultation "gratuit" avec un avocat, votre Maison de justice et du Droit, bon après-midi à vous.rn rn [fluo]Conseil départemental d'accès au droit de la Haute-Savoie[/fluo]rn rn Tribunal de grande instance d'Annecyrn rn 51, rue Sommeiller - BP 321 - 74011 - ANNECYrn Tél : 04.50.33.63.63 rn rn [fluo]Maison de justice et du droit[/fluo]rn rn ANNEMASSE rn rn 3, rue du Levant - 74100 ANNEMASSErn Tél : 04.50.84.06.70rn rn Antenne de justicern rn CLUSESr rn rn AJ de la Moyenne Vallée de l'Arve - 26 Allée Ampèrern 74300 CLUSESr rn Tél : 04.50.96.84.63 - Fax : 04.50.96.84.67rn rn THONON LES BAINSr rn rn 10, chemin de Morcy - 74200 THONON LES BAINSr rn Tél : 04.50.17.04.82

Par **client**, le **10/01/2012 à 01:23**

Je me demande pourquoi certaines enseignes (Auchan plus particulièrement) se permettent de contrôler de manière brutale les clients qui sortent de leur magasins dès que la scène se passe à l'abri des regards extérieurs ... Ont-ils honte de faire savoir qu'ils pratiquent des méthodes peu respectables à l'encontre de certains clients ?

Par **henrique**, le **10/01/2012 à 21:40**

Bonjour, voici les suites:rn le procureur n'a pas donné suite, motif elements insuffisants, mais ou est passée la bande vidéo? les gendarmes m'avaient dis que s'ils faisaient disparaître la vidéo, c'était une faute grave.rn l'avocat que j'ai consulté à pris connaissance de ces elements et:rn si le procureur a dit cela, ce n'est pas la peine de poursuivre.rn pas de poursuites penales mais ce n'est pas dit qu'il ne peut pas etre condamné au civil, je devrais déboursier dans les 3000,00 € de frais de tribunal plus les frais d'avocat, pensez y m'a t'il dit.rn Bravo la justice pour les riches, je ne suis pas au rmi ni au chômage j'ai un salaire moyen, donc je n'ai pas l'aide juridique, je ne peux pas me payer "la justice". l'avocat me prend 100,00€ juste pour me recevoir et entendre ce que j'ai a lui dire et s'il fait un courrier alors là il faut allonger

150,00€.rnj'ai fais appel une fois à lui pour une histoire de casse d'auto, une entrevue et un courrier pour regler l'affaire = plus de 300,00€.rnalors j'en reste là est je souhaite juste que la vie se charge de faire justice pour moi envers ce gros c-----d.rnBonne continuation et merci à vous.

Par **client**, le **10/01/2012** à **23:12**

Bonjour,rnrnMerci pour votre témoignage. rnrnJe ne pense pas que les clients de ces magasins se doutent un seul instant que certains vigiles puissent s'énervier et devenir violents lorsqu'ils se trouvent face à un client honête qui n'a rien à se reprocher mais qui souhaite se faire respecter ... rnrnCes employés, agissent-ils par manque d'éducation, par méchanceté ou par stupidité ... je n'en sais rien. Cependant, ces paranoïaques devraient savoir que leur "métier" n'est pas de s'acharner sur chaque client qui leur passe sous la main mais bien de surveiller intelligemment afin de détecter les voleurs pour ensuite pouvoir faire intervenir sans crainte la police s'ils jugent avoir des raisons valables pour le faire ... rnrnLa déontologie de leur activité ne semble pas être naturelle pour certains vigiles ... il faut croire que leur employeur n'est pas regardant à ce niveau ... Pourtant certaines enseignes sont certainement plus respectables que d'autres sur ce point ! ... A méditer donc ... avant qu'ils nous imposent d'aller faire nos courses en slip dans leurs magasins ! rnrnBonne continuation à vous aussi.

Par **corimaa**, le **10/01/2012** à **23:50**

[citation]Ces employés, agissent-ils par manque d'éducation, par méchanceté ou par stupidité ... [/citation]rnrnBah, faut voir le niveau intellectuel de certains d'entre eux. Faut dire aussi, que sans leurs uniformes, ils ont des tetes à se faire arreter eux meme à la sortie des caisses. On peut imaginer que ça leur donne l'impression d'avoir un petit peu d'autorité. Parce qu'il ne faut pas etre sorti de Saint Cyr pour rester planté toute la journee à regarder ou pas d'ailleurs, si des gens font ce qu'ils sont surement les premiers à faire ailleurs, voire sur leur lieu de travail, c'est à dire voler...rnrnUn conseil, si jamais vous aviez à revivre le meme scenario, ne jamais les suivre dans un local, vous demandez sur place, à la caisse, avec pour temoins tous les clients, qu'ils appellent la police et s'ils ne le font pas, vous le faites vous meme. Mais ne les suivez jamais vous meme, après c'est parole contre parole, la preuve